



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3898

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan Oxygène - Mise en oeuvre d'actions - Demandes d'appui financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution d'une subvention à Visuel Concept - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3898**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan Oxygène - Mise en oeuvre d'actions - Demandes d'appui financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution d'une subvention à Visuel Concept - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Au cours des 10 dernières années, la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise s'est améliorée grâce au renouvellement du parc automobile, à la diminution des émissions des industries et aux investissements importants en faveur du report modal vers les transports en commun et les modes doux.

À travers son plan Oxygène adopté en 2016, la Métropole de Lyon entend poursuivre la mise en oeuvre d'une politique volontariste permettant d'accélérer la baisse des émissions de polluants et ainsi de préserver la santé de ses habitants. Ce dernier prévoit un éventail de mesures qui permettent de lutter contre toutes les sources d'émissions de polluants sur le territoire. Parmi celles-ci, 5 actions phares sont d'ores et déjà engagées pour reconquérir la qualité de l'air :

- le renouvellement des appareils de chauffage au bois individuels non performants, mis en oeuvre à partir de septembre 2017,
- l'innovation au service de la qualité de l'air au travers de l'appel à projet [R] Challenge, conduit sur toute l'année 2018 et expérimenté sur l'année 2019,
- la mise en oeuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE), approuvée par le Conseil de la Métropole du 28 janvier 2019,
- l'aide à l'acquisition de vélos onéreux : vélos cargos et vélos pliants à assistance électrique,
- l'abaissement de la vitesse du périphérique lyonnais à 70 km/h, mis en oeuvre à partir d'avril 2019.

**II - Actions en cours**

Parmi les actions citées ci-dessus, certaines nécessitent d'être ajustées pour leur bonne mise en oeuvre.

En ce qui concerne le chauffage au bois, la Métropole a mis en oeuvre une prime air-bois afin d'accompagner les particuliers à renouveler leurs équipements de chauffage au bois non performants, c'est-à-dire :

- les foyers fermés avant 2002 utilisés en chauffage principal,
- les foyers ouverts utilisés en chauffage d'appoint et chauffage principal.

Cette cible représente environ 11 000 appareils. L'objectif du dispositif de la Métropole était de renouveler 3 200 appareils, soit environ 30 % de la cible.

L'aide financière pour les particuliers a été fixée à 500 € pour tous, et 1 000 € pour les ménages modestes au sens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Au vu du nombre de primes distribuées à ce jour en regard de l'objectif et des ambitions renouvelées de la Métropole en termes de qualité de l'air, l'objet de cette délibération est d'accélérer la réalisation du programme en augmentant les montants de la prime air-bois et en renforçant l'animation du dispositif.

L'aide financière pour les particuliers sera de 1 000 € pour tous et 2 000 € pour les ménages modestes au sens de l'ANAH. L'enveloppe totale du programme reste inchangée, et donc le nombre d'appareils pouvant bénéficier de l'aide est de 2 500 appareils, soit 22 % de la cible.

Le règlement des aides ainsi que la convention d'appui financier de l'ADEME en sont donc modifiés.

En ce qui concerne l'innovation et la qualité de l'air, les expérimentations des projets lauréats de la démarche [R] Challenge suivent leur cours. Le projet R#Sens, dispositif d'affichage en voirie en relation avec les vignettes Crit'air et la ZFE, a été identifié comme un projet à expérimenter sur le territoire métropolitain, dans la délibération du Conseil n° 2019-3326 du 28 janvier 2019 relative à la ZFE. Une aide financière de 40 000 € maximum est prévue pour l'entreprise Visuel Concept afin de couvrir une partie des frais de cette expérimentation. L'objet de la délibération de ce jour est de fixer les étapes et les conditions de l'expérimentation, ainsi que son financement.

Un 1<sup>er</sup> panneau sera déployé à l'automne 2019, et au vu des résultats, 2 autres panneaux pourront être déployés en début d'année 2020. La convention jointe à cette délibération vient préciser les différentes tâches, livrables, montants et conditions d'attribution de l'aide financière.

### **III - Plan Oxygène : renforcement du programme d'actions**

Pour autant, d'autres actions ont été identifiées dans le cadre du plan Oxygène et de la feuille de route du plan de protection de l'atmosphère, mais également au travers d'autres plans et programmes comme le plan climat air énergie territorial (PCAET) ou le schéma directeur des énergies (SDE). Elles pourront être mises en œuvre de 2019 à 2022.

Cet ensemble d'actions, présenté ci-après, entre dans le cadre du plan Oxygène. Les actions portent sur les champs suivants :

- véhicules propres : des aides pour l'achat et la location de poids lourds et de véhicules utilitaires des professionnels concernés par la ZFE étant déjà en place, une extension de ces aides pourrait être envisagée. Il s'agit de distribuer un plus grand nombre de primes, et également d'étendre le dispositif aux flottes publiques des collectivités et les organismes parapublics,

- transports innovants : ces actions concernent des infrastructures du territoire comme les systèmes de contrôle, d'information et de sanction correspondant aux réglementations du trafic : ZFE, épisode de pollution, covoiturage, piétonisation, stationnement, ainsi que le transport de marchandises en ville (TMV) innovant, mais aussi le raccordement électrique des paquebots fluviaux à quai et le développement des stations de gaz naturel pour véhicules (GNV),

- mobilités alternatives et actives : il s'agit d'une animation et d'une accélération du plan d'actions mobilités actives (PAMA) et d'un appel au déploiement de dispositifs locaux d'incitation aux alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture et à la pratique des mobilités actives,

- secteur résidentiel : au-delà de la prime air-bois, déjà contractualisée, les actions proposées concernent la sortie du fioul identifiée dans le SDE, adopté le 13 mai 2019, et incitent à des pratiques permettant une alternative au brûlage des déchets verts,

- secteur industriel : il s'agit d'inciter les petites et moyennes entreprises (PME) aux réductions des émissions de polluants de leurs pratiques artisanales ou industrielles. Des actions s'adressent également aux chantiers propres.

Ces actions seront définies précisément puis mises en œuvre soit par la Métropole, soit par les porteurs de projets identifiés. Dans le 1<sup>er</sup> cas, les réalisations seront faites dans le cadre du budget de fonctionnement voté annuellement et dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Dans le second cas, les aides financières pourront être apportées directement aux bénéficiaires. Dans la mesure du possible, des organismes externes pourraient porter l'animation de certains dispositifs, en termes techniques et financiers.

Les actions du plan Oxygène déjà engagées, cumulées à cet ensemble d'actions décrit ci-dessus, représentent un effort financier de la part de tous les partenaires de l'ordre de 11 000 000 €, dont 9 650 000 € en investissements sur la période 2019 à 2022.

Un soutien financier d'un montant de 3 300 000 € est sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique "Environnement, énergie, qualité de l'air" sur la base du programme d'actions contenu dans la convention, objet de cette délibération. La convention couvre le territoire des 115 communes du plan de protection de l'atmosphère et fait apparaître les programmes d'actions des autres bénéficiaires de l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce soutien financier couvre la période de 2019 à 2021.

Un soutien financier d'un montant de 2 540 000 € est sollicité auprès de l'ADEME dans le cadre de son accompagnement des agglomérations identifiées par le contentieux européen de la qualité de l'air sur la base du programme d'actions contenu dans la convention, objet de cette délibération. Ce soutien financier couvre la période de 2019 à 2022.

Ce programme, ainsi que le soutien financier des 2 partenaires, pourront être révisés à mi-parcours.

#### **IV - Deux actions à mettre en œuvre**

Parmi le programme d'actions ci-dessus, 2 actions peuvent être mises en œuvre dès ce jour.

La 1<sup>ère</sup> action à mettre en œuvre concerne les véhicules propres. Dans le cadre de la délibération relative à la ZFE, un dispositif d'aides financières a été mis en place à destination des professionnels pour l'achat de véhicules propres de transport de marchandise. Cette aide couvre la période de février 2019 à février 2022 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 1 000 000 €.

Afin d'augmenter le nombre de véhicules aidés, la Région Auvergne-Rhône-Alpes apportera un soutien financier à hauteur de 1 000 000 €. Il est donc proposé d'augmenter l'enveloppe des aides aux professionnels jusqu'à atteindre un montant de 2 000 000 €.

La gestion de dossiers sera traitée par les dispositions déjà en place, c'est-à-dire le "guichet unique de la ZFE" de la Métropole. Le règlement des aides est conservé en tout point. En particulier, les conditions d'éligibilité des entreprises et les montants des aides par véhicule ne sont pas modifiés.

La 2<sup>ème</sup> action inscrite au contrat de projets État-Région (CPER) 2015-2020, à mettre en œuvre, concerne la prime air-bois. La Région Auvergne-Rhône-Alpes apportera un soutien financier en investissement à hauteur de 500 000 €. Cette aide financière ne vient pas modifier le budget de l'action prime air bois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - concernant la prime air-bois :

- l'augmentation des montants des primes sans modification des dépenses,
- la mise en œuvre du règlement des aides de la prime air-bois,
- le principe d'un avenant à la convention initiale avec l'ADEME prenant en compte ces évolutions ;

b) - concernant les panneaux pédago-dynamiques :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'entreprise Visuel Concept pour le projet R#Sens,
- la convention à passer entre la Métropole et Visuel Concept définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention ;

c) - concernant le renforcement du programme d'actions du plan Oxygène :

- le programme renforcé du plan Oxygène,
- la convention générale d'appui financier à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, faisant apparaître les autres territoires bénéficiaires,
- la convention générale d'appui financier à passer entre la Métropole et l'ADEME ;

d) - concernant l'aide pour les véhicules :

- l'augmentation de l'enveloppe maximale pour les aides aux professionnels à 2 000 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer :

a) - ledit avenant,

b) - lesdites conventions.

**3° - La recette** d'investissement concernant la prime air-bois liée à la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 500 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 13 - opération n° 0P26O5312.

**4° - La dépense** de fonctionnement concernant les panneaux pédago-dynamiques, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2629.

**5° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P26 - Lutte contre les pollutions concernant l'aide pour les véhicules pour un montant de 1 000 000 € en dépenses et 1 000 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes en 2019,

- 400 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes en 2020,

- 400 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes en 2021,

sur l'opération n° 0P26O5312.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 700 000 € TTC en dépenses.

**6° - La recette** d'investissement concernant l'aide pour les véhicules, liée à la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 1 000 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 13 - opération n° 0P26O5312.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**